

Merci aux **directeurs** de bien vouloir faire suivre à leurs **adjoints**. *L'actu 67 bleue l'actu nationale rouge*



**Qualité de vie au travail, reconnaissance,
aspirations : construisez l'avenir de notre métier.**

Prenez la parole [ICI](#)

Pas d'expérimentation «rythmes» sans accord mairie/conseil d'école

L'expérimentation possible avec le décret Hamon sur les rythmes est conditionnée à un accord entre la commune et le/les conseils d'école : Si cette condition n'est pas remplie, la proposition d'organisation ne sera pas même traitée par la hiérarchie.

Décret Hamon « mode d'emploi » : [ICI](#)

→ Qui vote en conseil d'école ?

Tous les membres du CE votent ; décryptage de l'article [D411-1](#) du Code de l'Éducation :

- Les élus ont deux voix en tout (le maire ou son représentant + un élu municipal)
- Les parents ont autant de voix que de classes (école à 6 classes, 6 voix, ce qui correspond au nombre de titulaires lors des élections en octobre)
- Les enseignants : autant de voix que d'enseignants qui exercent dans l'école + 1 membre du RASED. [En savoir plus](#)

CAPA-SH / Institut Oberlin de la Broque

L'Unsa défend les conditions de travail des collègues en mettant l'administration face à ses responsabilités :

Lire le compte-rendu du **CHSCT départemental** du 30 mai [ICI](#)

Carte scolaire : CTSD le 5 juin à 14h

Pour tout problème d'effectifs, nous faire remonter les informations via votre fiche de suivi : ([enquête carte scolaire](#))

**LE
SYNDICAT
UTILE !**

Mouvement : cap sur les participations exceptionnelles, maintiens et temps partiels

Tout le nécessaire est sur notre site [ICI](#).

La suite :

→ 12 juin : Etude des **maintiens et temps partiels**.

Les affectations suite à appels à candidature sur **directions** et **postes ASH** vacants à l'issue du 1^{er} temps seront aussi examinées le 12 juin et validées le 26 juin.

→ 26 juin : CAPD de validation des temps partiels, maintiens et **2^{ème} phase informatisée**.

La suite du calendrier [ici](#)

Bien suivi et bien informé : la [fiche de suivi](#) est indispensable !

Toute l'équipe du SE-Unsa est sur le pont pour vous renseigner au **03 88 84 19 19**.



Pré-rentrée : reçu au Ministère lundi 26 mai, le SE-Unsa demande zéro récup !

Le SE-Unsa ne peut accepter d'un ministre de l'Éducation nationale qu'il gère à la petite semaine cette affaire, pour éviter de fâcher quelques syndicats jusqu'au-boutistes dont les arguments corporatistes sont indéfendables !

Pour le SE-Unsa, ce sera zéro récup, et c'est ce que nous avons exigé au Ministère ! [En savoir plus](#)

Le CSP veut-il la mort du socle commun ?

La question est provocatrice et les membres du Conseil Supérieur des Programmes qui ont reçu le SE-Unsa le 19 mai pendant plus de deux heures nous ont assuré que non.

Pourtant, ce n'est pas ce que le CSP a transcrit dans son projet du 16 mai soumis à l'avis des principales organisations syndicales, dont la nôtre. Pour résumer, il ne marque pas de rupture significative avec les programmes actuels, hormis l'introduction explicite des outils nécessaires aux apprentissages.

Le SE-Unsa a exprimé des critiques fortes sur ce projet. C'est grave ! L'occasion est historique : il ne faut pas la manquer ! [Lire la suite](#)



Retraite instit/PE : pour le droit à partir dès l'âge légal. La pétition [ICI](#)



Baromètre des métiers de l'éducation, à l'initiative de l'Unsa-Éducation, deuxième session cette année.

Il s'étoffe peu à peu des avis de l'ensemble des professionnels de l'Éducation nationale pour donner la température de la profession. Et vous enseignants du 1^{er} degré, y avez-vous contribué cette année ? **Je participe au Baromètre**



Adhésion anticipée : Adhérez maintenant, payez après la rentrée !

Pour être considéré comme adhérent dès aujourd'hui, optez pour l'adhésion anticipée 2014/2015. Le formulaire est **[ICI](#)**

*Nos adhérents peuvent bénéficier d'un comité d'entreprise **[ICI](#)***

Notre **site internet** est **[ICI](#)**
Sur **facebook** : **[là](#)** et **twitter** : **[ici](#)**

Vous ne souhaitez plus recevoir le point-info du SE-Unsa67 ? Dites-le nous par retour de mail.